

A FAIRE AVEC LA FAMILLE

- Vérifier les accès aux droits
- Mobiliser le locataire sur la reprise du paiement loyer courant
- Faire le lien avec le bailleur

- Négocier et mettre en place un plan d'apurement (en adéquation avec les capacités financières et en tenant compte des délais maximum - 36 mois)
- Réaliser les enquêtes sociales au cours de la procédure : Assignation – Réquisition,... (à l'appui des pièces justificatives)
- Envisager les aides possibles

- Renouer avec les familles (« Aller-vers »)
- Vérifier que les accompagnements sociaux sont adaptés aux besoins de la famille

- Se coordonner avec la mairie
- Se mettre en lien avec la sous-Préfecture
- Se mettre en lien avec l'huissier
- Se mettre en lien avec le commissariat / la gendarmerie



AIDES OU DISPOSITIFS A ACTIVER

